



SANTÉ
SOCIAUX
CH St MALO

ENTRAVE AUX ÉLUS-ES CTE

En refusant aux élus-es CTE le droit de délibérer sur notre proposition de vœu, Mr le Directeur du GHT nous dévoile sa vision du dialogue social dans l'établissement. Manière de tester la représentation syndicale ou posture autoritariste ? Un nouvel « Appel du 18 juin » revu et corrigé qui ne peut qu'inciter à la défiance et la résistance !

La CFDT ne sera jamais de ceux qui prônent le durcissement pour mieux s'enterrer dans des certitudes. Construire l'apaisement dont les agents ont besoin passe avant tout par la prise en compte de leur parole et de leurs revendications.



SANTÉ
SOCIAUX
CH St MALO

Saint Malo, le 18/06/2019

VŒU CFDT

CTE du 18 juin 2019

COPIE

Monsieur le Président du CTE,

Notre organisation syndicale est régulièrement sollicitée pour des problèmes afférents aux organisations de travail et au **respect de la réglementation du temps de travail** *.

Nous avons pu à diverses occasions évoquer plus particulièrement certaines situations, mais aujourd'hui la multiplication d'irrégularités dans les plannings d'un grand nombre de services nous amène à vous alerter de nouveau sur le sujet, et à vous demander la mise en place d'un groupe de travail spécifique dans les plus brefs délais.

Les problèmes qui nous sont remontés, et que nous avons nous même constatés, portent entre autre sur le non-respect :

- De l'affichage dans les services des cycles de travail initialement validés
- De l'accessibilité aux procédures dégradées
- De l'accessibilité aux effectifs minimum en cas de grève
- Des temps de repos (12h et 36h) dans l'élaboration du planning prévisionnel
- Des maximums de 44h de travail par semaine pour les horaires en 7h30
- Des planifications et récupérations de temps partiel...

L'ensemble de ces manquements mettent les agents en difficulté et l'établissement dans l'illégalité.

Ces irrégularités n'étant pas occasionnelles et ne répondant pas toujours à une nécessité de continuité de service, nous vous demandons de mener un travail d'analyse pour déterminer les causes de ces pratiques et y remédier rapidement.

Gaëtane COJEAN

Secrétaire de section

*Décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002

ENTRAVE
AU
ÉLUS-ES CTE

CONTACT CFDT

CH St Malo

02 99 21 20 67

cfdt@ch-stmalo.fr